

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 11 avril 2017

N° 59 B-2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril, à 10H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Procuration (1) : CARTAN Olivier à ISOART Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de non titulaires territoriaux indisponibles, Monsieur le Président propose de l'autoriser pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, et de le charger de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

Une enveloppe de crédits sera inscrite au budget à cette fin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Bureau Communautaire décide :

- De valider la proposition faite par Monsieur le Président pour le remplacement d'agent titulaire ou non titulaire aux conditions exposées ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Fait à Arreau, le 11 avril 2017

OBJET : Remplacement
d'agent titulaire et non
titulaire indisponible

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU